

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	9
A. Institutionnaliser la participation du public au développement local – Afrique du Sud	10
B. Renforcer la représentation politique des femmes par la constitution de réseaux et de groupes de pression – Palestine	12
C. Le rôle joué par les médias dans le renforcement des capacités des détenteurs de droits de participer aux prises de décisions au niveau local – Philippines	15
D. Renforcer le respect des droits de l’homme et gérer les conflits grâce à un processus constitutionnel participatif et transparent – Albanie	19
E. Un système de gouvernance qui tient compte des besoins de la population touchée par le VIH/sida – Brésil	22
F. Promouvoir la participation politique des communautés autochtones et gérer les conflits – Norvège	25
Bibliographie indicative	28
II. LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PRESTATION DES SERVICES	31
A. Des services éducatifs adaptés aux besoins des populations pauvres vivant en milieu rural – Ouganda	32
B. Renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer les services de protection familiale – Jordanie	35
C. Assurer un accès équitable aux services sociaux grâce à un processus budgétaire transparent – Équateur	38
D. Améliorer l’accès aux services de santé grâce à la médiation interculturelle – Roumanie	41
E. Assurer une protection sociale pour favoriser l’insertion sociale – France	44
Bibliographie indicative	47
III. L’ÉTAT DE DROIT	49
A. Donner effet aux droits civils dans le système carcéral grâce au développement des capacités et à l’autonomisation – Malawi	50
B. Instaurer une réforme juridique et politique en faveur de la protection des droits des travailleurs migrants – République de Corée	53
C. Donner effet au droit des victimes de la torture à des recours et à des réparations efficaces – Chili	56
D. Adopter une charte des droits pour renforcer les droits de l’homme dans la législation et la politique des pouvoirs publics – Australie	59
Bibliographie indicative	63

IV. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	65
A. La réaction des pouvoirs publics à la corruption: développement des institutions et direction politique – Botswana	66
B. Donner au public des moyens d’agir contre la corruption en publiant procédures administratives et taxes – Liban	69
C. Assurer la transparence des dépenses publiques grâce à un audit social participatif – Inde	72
D. Lutter contre la corruption dans le secteur de la santé publique – Pologne	75
E. Faire des réformes au niveau municipal pour lutter contre la corruption et améliorer la prestation des services – Bolivie	79
F. S’attaquer à l’offre en matière de corruption: faire reculer la corruption pratiquée par les entreprises soutenues par des organismes de crédit à l’exportation – OCDE	82
Bibliographie indicative	86

REMERCIEMENTS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme tient à remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont apporté leurs observations, leurs suggestions et leur soutien à l’élaboration de la présente publication. Il tient à remercier en particulier Katia Papagianni, chargée au premier chef des recherches et de la rédaction de cet ouvrage, ainsi que Marianne Haugaard, Nadia Hijab et Laure-Hélène Piron, qui en ont assuré la révision. Il tient aussi à adresser tout particulièrement ses remerciements au Centre de gouvernance d’Oslo du Programme des Nations Unies pour le développement ainsi qu’à son Centre régional de Bratislava, à la Banque mondiale, à ONUSIDA (Brésil), à l’Organisation de coopération et de développement économiques, au Ministère de l’éducation et des apprentissages du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, au Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (en coopération avec la Jordanie), au Bureau des droits de l’homme du territoire de la capitale australienne, à la Fondation Batory (Pologne), à l’Université Colgate, aux Charités chrétiennes orthodoxes internationales (Roumanie), à la Lebanese Transparency Association, à l’Open Society Institute, à Penal Reform International, au Centre rom d’intervention et d’études sociales (Romani CRISS), à l’Université du Costa Rica et à l’Université de Teesside.